

## LE DISCOURS DU MILIEU CARCERAL ENTRE LA PERSPECTIVE SOCIOLINGUISTIQUE ET LA PERSPECTIVE TERMINOLOGIQUE

*Valentina Gabriela HOHOTĂ*

*Université de Craiova, Roumanie, Université de Bourgogne, Dijon, France*

### THE PRISON'S SPEECH BETWEEN THE SOCIOLINGUISTICS AND TERMINOLOGICAL APPROACHES

The sociolinguistic approach allows analysis of the prison as «organization of diversity». Our intention is to identify, describe and explain the linguistic and non - linguistic elements that allow the speaker to manifest in the new social environment. The terminological approach gives us the opportunity to talk about the influence that «special languages» have on prison's speech. The study aims at surprising the processes of determinologisation/despecialisation and of reterminologisation of the lexemes, the whole being used for the goal of the speakers' individuation.

**Keywords:** *prison's speech, sociolinguistics perspective, terminological perspective, the practice of the prison speech, the technolectes.*

### DISCURSUL MEDIULUI CARCERAL ÎNTRE PERSPECTIVA SOCIOLINGVISTICĂ ȘI PERSPECTIVA TERMINOLOGICĂ

Perspectiva sociolingvistică permite analiza mediului carceral ca „organizare a diversității”. Acordăm atenție identificării, descrierii și explicării elementelor lingvistice și nelingvistice care permit subiecților vorbitori să se manifeste în noul mediu social. Perspectiva terminologică dă ocazia problematizării asupra influenței pe care „limbile de specialitate” o au asupra discursului carceral. Studiul vizează surprinderea în discursul deținuților a procesului de determinologizare/despecializare și reterminologizare a unităților lexicale, toate acestea servind scopului de individualizare a locutorilor.

**Cuvinte-cheie:** *discurs carceral, perspectivă sociolingvistică, perspectivă terminologică, practicarea discursului carceral, tehnoclecte.*

### Introduction

L'intérêt du chercheur est de se pencher sur le discours du milieu privatif de liberté dans une perspective double: sociolinguistique et terminologique. En s'appuyant sur un fondement contrastif (l'analyse des milieux de détention français et roumain) on se propose d'identifier, de décrire et d'expliquer les facteurs définissant l'évolution du sujet parlant détenu lors du processus d'appropriation<sup>1</sup> du discours du milieu privatif de liberté et de son intégration dans la communauté discursive<sup>2</sup> de référence.

Le milieu de réclusion représente un milieu de rencontre, de déroulement des activités quotidiennes ou à caractère professionnel et de coexistence dans un contexte social peu favorable des personnes appartenant jusqu'au moment de l'arrivée en prison à des milieux socio culturels différents. Dans un premier temps, l'étude se penche sur la compréhension du fonctionnement du discours de la prison en tant que discours prenant naissance, étant mis en pratique et se développant dans une «institution totalitaire» [4, p.41]. Une des raisons du chercheur de se lancer dans cette démarche scientifique est de suivre la capacité des personnes venant de milieux distincts à se construire une «façade sociale» [5, p.30-33] suite à l'appropriation du discours de la prison, tout cela en vue de tracer les lignes de l'analyse sociolinguistique du discours analysé. Dans un deuxième temps, la recherche va mettre face à face les traits du discours de réclusion dans le contexte d'analyse dans les perspectives sociolinguistique et terminologique.

Pour cette recherche on lance deux hypothèses :

La compréhension du fonctionnement du discours de la prison en tant que processus et produit impose une recherche plurielle de la part du chercheur et implique un coup d'œil sur tous les facteurs impliqués dans les interactions verbales.

L'intérêt du chercheur se concentre sur la compréhension de l'influence des technolectes, définis comme «tout ensemble langagier appartenant à un domaine spécialisé» [19, p.127-135] sur le discours de la prison, la manifestation des technolectes étant mise en parallèle avec la culture de l'état où le reclus purge sa peine.

<sup>1</sup> On privilégie le terme «appropriation» à la faveur de «acquisition». Le sens des deux est «assimilation» avec le détail supplémentaire pour le premier, «assimilation de manière non organisée, sans bénéficier des indications d'un spécialiste, et dans un cadre non conventionnel».

<sup>2</sup> Le chercheur favorise dans cette étude l'utilisation du terme «communauté discursive» en la délimitant de la notion de «communauté linguistique» par la délimitation géographique de la dernière.

**Méthode de travail.** Pour avoir un corpus équilibré et homogène, cette recherche part de la prise de contact avec 100 personnes privées de liberté recrutées dans trois établissements pénitentiaires – le Pénitencier de Haute Sécurité de Craiova (50 reclus), la Maison d'Arrêt de Dijon (25 reclus) et le Centre de Détention de Joux la ville (25 reclus)<sup>3</sup>.

L'interprétation donnée au fonctionnement du discours du milieu carcéral impose une méthode de travail empirique, méthode concrétisée par l'application d'un questionnaire contenant 19 questions ouvertes traitant des sujets suivants: la présentation individuelle de la personne incarcérée, le milieu de détention, les collègues de détention, les activités au sein de la prison, les relations avec la famille/les amis.

Les cinq points traités permettent la reconstruction de la biographie linguistique du sujet parlant détenu. Dans notre situation, la biographie linguistique permet la description des expériences linguistiques et culturelles vécues dans un cadre institutionnel privatif de liberté par le sujet parlant détenu.

**La perspective sociolinguistique de l'étude. Les «variables sociales».** La définition que nous donnons au discours carcéral concerne *la langue utilisée dans un milieu institutionnel privatif de liberté par des personnes institutionnalisées, imposant au sujet parlant détenu l'appropriation de certaines compétences et se construisant autour des stéréotypes linguistiques et autour du «pouvoir symbolique»* [12, p.405-411]. L'analyse du discours du milieu de réclusion impose la prise en considération de certaines «variables sociales» [2, p.26]. Ces éléments ont permis la répartition des personnes privées de liberté selon: *l'âge* - reclus ayant environ 45 ans/reclus ayant environ 21ans, *le degré d'instruction* – plus ou moins instruits (école primaire – collège vs lycée – études universitaires), *la période passée en prison* – détenus anciens (plus de 7 ans purgés)/détenus récemment arrivés en prison (moins de 2 ans purgés), donc des prisonniers se trouvant dans des étapes différentes de la prisonnérisation<sup>4</sup>, *la nationalité* – locaux/immigrés, *le sexe* – hommes/ femmes.

Chacune de ces «variables sociales» représente une facette de l'identité des témoins de notre échantillon et s'explique dans ce que notre recherche vise de la manière suivante.

L'âge des détenus permet au chercheur de surprendre dans la manifestation discursive de la personne concernée l'influence de la langue maternelle et/ou des langues étrangères, la disponibilité, la capacité et les moyens lui permettant de s'adapter au monde carcéral. Dans les 100 questionnaires analysés, on a identifié des degrés différents d'influence sur l'idiome de chaque prisonnier, ce qui permet de comprendre que les détenus plus âgés restent tributaires à l'usage permanent de la langue maternelle. Ils trouvent vulgaire le langage des détenus plus jeunes, à cause des mots étrangers qu'ils ne connaissent pas et des créations lexicales (verlan et largonji<sup>5</sup>) sur le terrain de la langue maternelle/la langue de l'état dont ces derniers sont capables.

Le degré d'instruction donne la possibilité au chercheur de saisir le degré d'influence du discours carcéral sur l'idiolecte du sujet parlant détenu ayant une instruction plus ou moins élevée. En mettant face à face les réponses des détenus ayant des niveaux différents d'instruction on analyse le degré d'influence, la manière dans laquelle le langage carcéral influence/coexiste avec l'idiolecte des personnes incarcérées et le contact que le sujet parlant détenu garde avec le discours pré carcéral.

La période passée en prison suscite la question de la fréquence de l'utilisation de l'un des deux discours, commun ou carcéral, après une certaine période que le détenu a passée dans le milieu de réclusion. Cette variable sociale permet de problématiser aussi sur le processus d'intégration du reclus dans la communauté discursive cible, ainsi que sur les représentations que le prisonnier s'en fait.

La nationalité des personnes privées de liberté met en discussion le changement de l'identité linguistique et/ou discursive du sujet parlant détenu dans un milieu de réclusion multilingue.

Le sexe des personnes gardées représente un critère qui suscite une réflexion sur la fréquence et les nuances de la manifestation du discours de la prison pour les hommes et pour les femmes. En son ensemble, notre recherche se concentre sur la condition des détenues, sur leur capacité et disponibilité à s'adapter au milieu de détention et sur leur manifestation dans le nouveau milieu social, dans le contexte de l'élimination totale d'une de leurs activités principales: l'éducation de leurs enfants.

<sup>3</sup> La prise de contact avec des reclus de deux établissements pénitentiaires de France a été imposée par les statuts juridiques différents que ces deux institutions ont: la Maison d'Arrêt accueille des personnes pas encore condamnées et des reclus ayant à purger une peine courte (inférieure à 1 année). Le Centre de Détention accueille des personnes condamnées définitivement à des peines lourdes (supérieures à 5 années).

<sup>4</sup>La prisonnérisation représente l'assimilation progressive des valeurs de l'univers carcéral. La privation de liberté prolongée est synonyme avec l'intériorisation de la part du détenu des habitus spécifiques au milieu de réclusion: ne plus ouvrir la porte, ne prendre aucune initiative.

<sup>5</sup> Les deux procédés seront exemplifiés dans le présent article quand on va traiter des sources d'enrichissement du vocabulaire carcéral.

**La prison - «institution totalitaire».** On envisage ce milieu en tant qu'institution qui, du point de vue de la possibilité de communiquer des reclus avec la société civile et de la liberté de mouvement, impose au sujet parlant détenu la non identité pendant toute la période de détention: «La notion de mort civile est un aspect juridique de la dépersonnalisation permanente. Parfois, les détenus des prisons ne sont pas seulement soumis à une privation temporaire du droit de léguer leur argent, de signer des chèques, de voter, de divorcer ou d'adopter des enfants, mais se voient définitivement privés de certains de ces droits» [4, p.58].

C'est un milieu qui permet la mise en parallèle avec la société commune, dont les prisonniers ont appris les comportements sociaux de base: «Chaque communauté (...) apprend de ses voisins. Les objets, naturels ou fabriqués, passent d'une communauté à l'autre, de même que les modalités d'action: procédés techniques, pratiques guerrières, rites religieux ou modalités de vies individuelles. Les ethnologues étudient cette propagation des objets et des habitudes et l'appellent diffusion culturelle» [11, p.421].

Le milieu de la prison constitue une institution limitant l'espace de mouvement des personnes incarcérées. Les cellules des prisons roumaines ayant des dimensions très réduites accueillent dans la majorité des cas environ 20 prisonniers. Par exemple, au Pénitencier de Craiova il y a des cellules<sup>6</sup> de 8 mètres de longueur et 6 mètres de largeur. L'espace limité annule le droit à l'intimité de la personne détenue, mène jusqu'à l'insupportable les possibilités des reclus d'avoir une hygiène décente, encourage les violences extrêmes contre les nouveaux venus, les abus sexuels contre les reclus sans autorité et favorise les tentatives de suicide.

**Sujet parlant détenu. Communauté discursive de la prison.** Une discussion sur le discours carcéral part de l'idée conformément à laquelle le langage utilisé entre les murs de la prison est différent du code verbal que les locuteurs communs entendent et utilisent couramment. Prenant comme point de départ les mots «speaking is interacting» [7, p.29], la communauté discursive de la prison situe en son centre le sujet parlant détenu, sujet actif du moment où il quitte le milieu commun (la CD source) influençant le processus de son adaptation comportementale et linguistique jusqu'à son intégration au milieu de réclusion (la CD cible). Dans cette perspective, on est d'accord que l'adaptation du sujet parlant détenu à la communauté discursive de la prison et l'intégration au sein de celle-ci se font grâce à l'appropriation du langage et grâce à ses capacités à se faire des représentations sur soi-même, sur ses collègues de détention et sur le milieu de réclusion.

La suite des idées exprimées ci-dessus se retrouve dans le côté actif et interchangeable du sujet analysé lors des interactions verbales. On le surprend dans l'hypostase évoquée dans l'ouvrage «Homme de paroles». Se concentrant sur l'individu en tant qu'entité communiquant et construisant son identité lors de l'utilisation du langage, l'auteur parle de «énonciateur psycho-social» comme représentant la somme «locuteur et auditeur» [8, p.317]. Le milieu sensible que nous analysons nous oblige à rapprocher la sémantique des termes «locuteur» et «auditeur» utilisés par Hagège de celle des termes déjà consacrés «énonciateur» et «récepteur». Le parallèle entre les deux paires de termes est possible si on s'appuie sur le contexte de l'expression de la hiérarchie dans la prison lors des interactions verbales. Il est connu que la discussion du discours de la prison impose la mise en évidence de l'énonciateur<sup>7</sup> et d'une certaine typologie de récepteurs, ratifiés (*visés*), spectateurs (*by standers*), en surplus (*over hearers*) et épieurs (*ears droppers*) [10, p.17] et la mise en discussion dans une manière détaillée des relations horizontales<sup>8</sup> et verticales/«de dominance»<sup>9</sup>.

Ces constats sur le sujet parlant détenu permettent d'affirmer que la communauté discursive de la prison représente une microsociété avec ses propres règles non écrites et transmises de détenu à détenu, se développant et établissant ses hiérarchies à partir de critères peu connus aux membres de la société commune.

À part les variables sociales permettant la construction de l'échantillon (la peine à purger, la période passée en prison et les moyens financiers des personnes incarcérées) le langage spécifique au milieu de détention contribue lui aussi à l'expression de la hiérarchie. En accomplissant deux fonctions importantes que le langage commun possède aussi, cognitive et de communication, le langage des reclus reçoit comme fonction principale l'expression de la *hiérarchie*. On exemplifie cette dernière fonction par les termes que les reclus français

<sup>6</sup> Les reclus roumains appellent «chambre» la pièce ayant les dimensions mentionnées ci-dessus où on accueille environ 20 prisonniers.

<sup>7</sup> On utilise le terme «énonciateur» et non «émetteur» en les distinguant. Les deux termes désignent l'agent qui transmet un message lors d'une interaction verbale, avec le détail supplémentaire pour le premier : «locuteur qui transmet toujours un message original».

<sup>8</sup> Relations manifestées entre les détenus ayant le même statut dans la prison (p. ex. détenus récemment arrivés - détenus récemment arrivés).

<sup>9</sup> Relations verticales (avec des situations de communication ritualisées ou non) manifestées entre des personnes ayant des statuts différents au sein du milieu de réclusion: personnel de la prison - toutes les catégories de détenus; détenus anciens - détenus récemment arrivés en prison.

et roumains utilisent pour dénommer certaines catégories de personnes privées de liberté : *rechin* (roum.)<sup>10</sup>, *Alba Lux* (roum.)<sup>11</sup>, *carantin* (roum.)<sup>12</sup>, *fer* (fr.)<sup>13</sup>, *auxiliaires/auxi*<sup>14</sup> (fr.).

La fonction de hiérarchisation se concrétise aussi par l'utilisation de certains termes d'adresse. Le moment où un nouveau venu arrive, les autres reclus s'adressent soit avec des mots encourageants, soit avec des éléments d'argot à fort caractère connotatif, ces derniers ayant comme but l'humiliation de la personne en question.

L'assimilation et l'utilisation des mêmes marques discursives par tous les acteurs impliqués dans l'acte de communication permettent de lancer une discussion sur la communication synchronique où le tour de parole est respecté par les locuteurs en fonction du statut de chacun, donc de se pencher sur une communauté discursive vue de l'intérieur.

L'étude du discours carcéral permet la mise face à face de deux communautés discursives distinctes par le milieu où elles se manifestent, c'est-à-dire des établissements pénitentiaires différents du point de vue du statut, et des pays différents - la France, pays multiculturel et multilingue, la Roumanie, pays mono culturel et monolingue par excellence. Les contextes géographique et linguistique permettent à tout sociolinguiste de le considérer en tant que point de départ dans l'analyse des représentations que toute personne détenue (locale ou immigrée) peut se faire sur soi-même, sur ses collègues de détention et sur le milieu de réclusion où elle purge la peine.

Les représentations se construisent autour des éléments linguistiques (les stéréotypes linguistiques et les emprunts aux langues étrangères) et non linguistiques (la «conscience collective» [8, p.13] de la communauté discursive). Dans l'interprétation que nous donnons du milieu de la prison c'est l'analyse du phénomène de la stéréotypie linguistique qui s'impose. On trouve sa définition comme signifiant les «représentations toutes faites et les schèmes culturels pré existants à partir desquels chacun filtre la réalité, comprend le réel, le catégorise et agit sur lui» [1, p.47].

Noyau du discours carcéral, la stéréotypie linguistique est très liée à la culture de l'état où le reclus purge sa peine. Pour les prisonniers roumains, on identifie l'utilisation banalisée des termes religieux: *călugăr* (fr. moine)<sup>15</sup>, *tare de sfânt*<sup>16</sup>, *a nu mai fi de niciun sfânt*<sup>17</sup>, *a lovi la mir*<sup>18</sup>, *biserică*<sup>19</sup>. Pour les détenus français, on mentionne l'utilisation des termes suivants appartenant au domaine culinaire *camembert*<sup>20</sup>, *boulangier*<sup>21</sup>, *la boule*<sup>22</sup>, *manger du rouge*<sup>23</sup>.

La notion de «conscience collective» est identifiable pour la première fois dans les études sociologiques de Durkheim et se définit comme «L'influence des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société» [8, p.13].

En l'assimilant parmi les concepts autour desquels cette recherche se développe, nous définissons cette notion comme représentant l'ensemble des attitudes que les reclus manifestent les uns envers les autres, dans les ritualisations de certaines actions ou actes de langage et dans la soumission que les nouveaux venus manifestent par rapport aux règles non écrites du milieu carcéral. Dans le milieu carcéral, la «conscience collective» se manifeste par l'appartenance au groupe, donc elle a un rôle identitaire, et se montre en tant qu'une des valeurs qui conduisent à une intégration totale dans la société de réclusion et une adoption de la sous - culture de la détention: «L'intégration sociale suppose que les individus s'inscrivent dans les solidarités, qu'ils adhèrent aux buts et aux valeurs de la société et qu'ils se conforment aux règles prescrites» [14, p.14].

<sup>10</sup> Détenu très autoritaire qui impose aux détenus récemment arrivés en prison de lui rendre les colis reçus de leurs familles/amis. C'est le *rechin* (Fr. *requin*) qui décide les bénéficiaires des biens confisqués, habituellement ses prochains.

<sup>11</sup> Associé au nom des machines à laver très connues en Roumanie avant les années '90, le terme *Alba Lux* désigne la personne détenue ne gardant pas un contact avec sa famille et qui, pour bénéficier des avantages matériels (aliments, vêtements, du café, cigarettes), effectue les travaux ménagers dans la cellule.

<sup>12</sup> Personne privée de liberté exécutant les premières 21 journées de sa peine.

<sup>13</sup> Détenu très autoritaire dans les prisons françaises.

<sup>14</sup> Personne incarcérée dont le statut est d'employé dans les prisons françaises et dont les attributions sont l'aide des collègues de détention se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer ou de s'assurer l'hygiène corporelle.

<sup>15</sup> Prisonnier ayant à purger une peine supérieure à dix ans.

<sup>16</sup> Policier ou juge incorruptible.

<sup>17</sup> La personne du milieu qui ne peut plus rendre ses activités utiles.

<sup>18</sup> Tuer quelqu'un.

<sup>19</sup> Le siège de la police.

<sup>20</sup> Espace circulaire divisé en quartiers égaux dans la cour de promenade d'une prison.

<sup>21</sup> Faux - monnayeur/ faussaire.

<sup>22</sup> Le pain du détenu.

<sup>23</sup> Tuer quelqu'un.

La première partie de notre étude nous a permis la problématisation de l'existence de la communauté discursive de la prison vue de son intérieur. Dans les contextes sociolinguistique et contrastif, on a mis l'accent sur l'évolution du sujet parlant du moment où il perd le statut de personne libre jusqu'au moment où il construit sa nouvelle identité discursive. C'est ainsi que nous avons connu les facettes du sujet parlant détenu, image qui englobe l'intériorisation et l'utilisation des stéréotypes linguistiques dans des situations de communication propres au milieu de réclusion et l'adhésion du reclus à la «conscience collective» de la nouvelle communauté discursive.

**La perspective terminologique** part de l'essence de la terminologie et tant que science «qui s'intéresse seulement à la réalisation des unités en synchronie» [13, p.24]. Cette deuxième interprétation sur le discours carcéral rapproche ce dernier de «la langue fonctionnelle en milieu professionnel» [15, p.42] par le fait qu'il prend naissance et se développe dans un milieu institutionnel, qu'il présuppose un processus de vulgarisation des termes pour les non avisés et qu'il s'appuie sur des stéréotypes discursifs. En plus, la communauté discursive de la prison représente «une catégorie de locuteurs non homogène» [16, p.5-17]. Le présent article donne l'occasion de lancer une discussion sur la dichotomie langue générale/«langues de spécialité» [3, p.440] et de se pencher sur l'observation du fonctionnement dans le discours carcéral des termes souffrant une détermination et qui, ultérieurement, ont été réutilisés dans le cadre des conversations quotidiennes par des locuteurs appartenant à la communauté discursive en question.

**Les situations de communication** spécifiques au discours de la prison s'entrecroisent avec celles caractérisant le discours commun, par exemple faire la liste des courses, exprimer les opinions sur une émission télévisée, organisation du programme du jour, etc. Les utilisateurs d'un tel discours sont les détenus et, avec une fréquence plus réduite, le personnel de la prison. Pour ces derniers, le discours du milieu carcéral se manifeste surtout au niveau de la compréhension.

**Le cadre institutionnel** où le discours sujet de notre recherche prend naissance et se manifeste est le milieu de la prison. Dans la situation du discours du milieu privatif de liberté, le changement du milieu est synonyme avec le changement du statut social de l'individu, donc le passage du sujet parlant d'une communauté discursive source vers une communauté discursive cible, le tout doublé de l'institutionnalisation des personnes détenues. Nous analysons ce passage (d'une communauté discursive à l'autre) comme une relation de cause effet. La cause se concrétise par le changement du statut social du sujet parlant et par la coexistence de ce dernier avec des personnes venant des milieux socio-culturels différents. L'effet, qui est synonyme de la mise en pratique d'un lexique spécifique, se produit en deux temps, c'est-à-dire la pénétration de mots du langage commun dans le langage carcéral avec des mutations sémantiques<sup>24</sup> (roum. *muzicuță*<sup>25</sup>, roum. *felicitară*<sup>26</sup>) et la coexistence de ces unités lexicales dans les deux langages concernés (commun et carcéral) avec des sens distincts.

De même le discours de la prison s'appuie sur un lexique où nous identifions des emprunts aux termes des discours spécialisés ou professionnels. On parle d'un lexique qui, contrairement à la rigueur et l'exactitude sémantique du vocabulaire d'un discours que l'on veut proche de celui spécialisé et/ou professionnel, est utilisé lors des conversations informelles avec des caractéristiques associatif, mystérieux et péjoratif.

Dans l'idiolecte du sujet parlant détenu sont identifiables des emprunts aux discours spécialisés ou professionnels: le domaine culinaire, dans le cas des détenus français – le nom *poudre*<sup>27</sup>, le domaine zoologique – oiseaux – *curcan*<sup>28</sup> (fr. *dindon*), oiseaux marins – *pingouin*<sup>29</sup>, reptiles – *serpent* et *cobra*<sup>30</sup>, poissons – le terme roumain *rechin* (terme déjà expliqué), rongeurs – le terme français *raton*<sup>31</sup>, le domaine botanique – fleurs – *regina nopții*<sup>32</sup>, le domaine de la papèterie – le terme français *vélin*<sup>33</sup>, le domaine religieux (termes

<sup>24</sup> Les mutations sémantiques permettent de comprendre les mécanismes qui font que les mots passent d'un sens à l'autre. Ces mécanismes sont: la métaphore (sens propre-sens figuré); la métonymie (glissement par contiguïté); l'analogie (le mot passe du sens initial vers le nouveau sens); la spécialisation du sens (sens large du mot - sens spécialisé; sens particulier- sens général).

<sup>25</sup> Pour les détenus roumains «bouche».

<sup>26</sup> Citation au tribunal/sentence de condamnation.

<sup>27</sup> Les syntagmes *sucre en poudre* et *poudre de riz* sont identifiables avec le sens «drogue».

<sup>28</sup> Surveillant.

<sup>29</sup> Dénomme les avocats.

<sup>30</sup> Termes employés par les détenus français, le premier désignant le «policier en civil» et le deuxième faisant référence au «détenu qui se réjouit d'autorité au sein de la prison».

<sup>31</sup> Délinquant mineur qui aide les délinquants plus âgés à agir.

<sup>32</sup> La voiture de la police. Le sens initial de ce mot est de plante qui est connue généralement comme «la fleur qui s'ouvre à la tombée du soir».

<sup>33</sup> Le voleur qui sait et réussit à effacer les traces de son action.

soumis à la banalisation) – les termes *biserică*<sup>34</sup> et *călugăr*<sup>35</sup>, le domaine des bijoux – le syntagme français *bijoutier de clair de lune*, le domaine de la menuiserie – le terme roumain *tâmplar*<sup>36</sup> éléments lexicaux qui permettent l'établissement de la hiérarchie au sein de la communauté discursive ou la description de la manière d'agir des prisonniers.

**Migration terminologique.** Dans la perspective que nous donnons au discours du milieu de réclusion, la migration terminologique se rapproche de la polysémie externe<sup>37</sup>. Tous les termes qui viennent d'être mentionnés ci – dessus nous mènent vers le constat que le discours carcéral s'appuie sur le procédé d'intégration, adoption terminologique des termes appartenant aux autres domaines spécialisés. Le discours de la prison permet aux sujets parlants détenus d'adopter un style libre lors des interactions verbales. Cette liberté d'expression leur est donnée par l'utilisation spécialisée des mots usuels – (fr.) *blanc*<sup>38</sup>, (fr.) *minicassette*<sup>39</sup>, (fr.) *système*<sup>40</sup>, (roum.) *cățel*<sup>41</sup> et l'utilisation ironique des termes spécialisés – (roum.) *locotenent - colonel*<sup>42</sup>, (roum.) *moaște*<sup>43</sup>.

**Les sources d'enrichissement du vocabulaire carcéral** sont variées.

Les emprunts aux langues étrangères. Ce phénomène connaît un développement très rapide après les années '90 avec l'arrivée des immigrés sur le territoire de la France. Ce phénomène, l'emprunt aux langues étrangères, est propre au lexique des condamnés roumains aussi suite à l'immigration des citoyens roumains à l'étranger. On prend comme exemples les termes *drig - gelt* (les détenus français) et *caid* (les détenus français et roumains).

La formation de mots: la dérivation suffixale que l'on exemplifie par les unités lexicales roum. *puicuță* < puică, *pontator* < a ponta, fr. *laratoire* < larder, *plumard* < plume) et la dérivation préfixale rapportée aux termes fr. *enchitiber* < chtibe, fr. *enchrister* < crist. Pour le discours carcéral roumain, on donne comme exemples pour la composition de mots: *ministerul bulanelor*, *ministerul mălaiului*, *doi ochi albaștri*, *ochii lui Dobrin*, *polițmaistru*.

La verlanisation, propre au discours des reclus français, est représentée par des termes tels *kisdé* (déguisé), *zédou*, *drapou* (poudre), *képa* (paquet), *ripou/ripoux*.

Le largonji est représenté par des termes comme *laranteque* (quarante) et la métaphorisation est représentée par des termes comme *plâtre* qui signifie «argent» (métal/monnaie). Dans cette dernière situation, nous parlons d'une analogie de couleur du mot usuel, monnaie. Le terme *plongeon* désignant «passer dans la clandestinité pour échapper à la police» est une expression métaphorique de l'expression nautique. L'expression *être en lecture* a le sens de «prostituée occupée avec son client».

**L'appropriation du discours carcéral** est un processus se faisant de manière aléatoire. Bien que le discours de la prison évolue dans un milieu institutionnel, son acquisition représente une démarche individuelle. Par rapport à tout autre discours, spécialisé ou professionnel, l'appropriation de ce discours ne nécessite pas une certaine formation. Pratiquement, le sujet parlant détenu commence à utiliser les mots appartenant au vocabulaire carcéral sans qu'il s'en rende compte. C'est une acquisition progressive et consciente, du point de vue de l'acceptation de tout sujet parlant du fait qu'il commence à utiliser le discours carcéral ou même qu'il le maîtrise déjà. Hormis ces deux éléments (la progression et l'attitude consciente) ce processus mène vers une compétence communicative du sujet parlant détenu, compétence définie par comme représentant «L'ensemble des aptitudes permettant au sujet parlant de communiquer efficacement dans des situations culturellement spécifiques» [10, p.11-12].

Le discours de la prison aide à l'expression du statut du locuteur au sein de son nouveau milieu social. Il y a certains critères que l'expression du statut impose. On parle de critères linguistiques (idiolecte du sujet parlant de la période pré carcérale, discours du milieu de réclusion, la maîtrise du discours carcéral, stéréotypes linguistiques, migration terminologique, emprunts aux langues étrangères) et non linguistiques (la durée de la peine à purger, l'origine des détenus, l'âge des détenus, leur niveau intellectuel, les possibilités financières des

<sup>34</sup> Dans le vocabulaire des condamnés roumains, le «siège de la police».

<sup>35</sup> Détenue qui a une peine supérieure à dix ans à purger.

<sup>36</sup> Une des modalités par lesquelles les malfaiteurs commettent des assassinats «tuer en frappant la tempe».

<sup>37</sup> La polysémie externe représente l'existence d'un terme dans deux ou plusieurs domaines spécialisés.

<sup>38</sup> Qui a un casier judiciaire encore vierge.

<sup>39</sup> Témoin qui répète un témoignage appris à l'avance.

<sup>40</sup> Système pénitentiaire contraignant au silence absolu dans les cellules.

<sup>41</sup> Appareil photo.

<sup>42</sup> Mégot.

<sup>43</sup> Cadavre.

condamnés, le degré d'intégration au sein de la communauté, leur capacité à gérer les relations extra carcérales (avec la famille/les amis).

**Maîtrise du discours carcéral.** Le discours carcéral prend naissance suite à la nécessité de rendre secret le sens du message émis lors de la communication entre les membres de la communauté discursive de la prison ayant des statuts différents ou entre ceux-ci et les représentants de l'établissement pénitentiaire. Dans la situation de rendre secrète la communication, on parle d'un processus qui a comme but l'exclusion du point de vue linguistique des locuteurs n'appartenant pas au milieu carcéral. La capacité des détenus de communiquer nous fait mentionner la grande fréquence du discours carcéral pour les condamnés qui ont passé une grande période en prison et la fréquence réduite dans le cas des détenus qui y ont passé une période plus réduite.

**Conclusions.** On constate que le discours de la prison impose au chercheur une analyse dans une perspective double, sociolinguistique et terminologique, ce qui présuppose un regard de la communauté discursive de son intérieur, ainsi qu'un détachement de l'essence des situations de communication et de l'idée de hiérarchie. En analysant le comportement des sujets parlants détenus et la variété des termes utilisés lors des interactions verbales, on arrive à la conclusion que les deux perspectives distinctes se complètent mutuellement. L'approche sociolinguistique se concentre sur la mise en évidence du sujet parlant détenu lors de ses manifestations langagières, donc en plein processus de construction de l'identité discursive carcérale. La perspective terminologique met en discussion la transmission du savoir d'un reclus à l'autre, transmission faite de manière détachée du fonctionnement de la communauté discursive de référence.

#### Bibliographie:

##### Ouvrages:

1. BOYER, H.(dir). *Stéréotypage, stéréotypes, fonctionnements ordinaires et mise en scène*, T4. Paris: Le Harmattan, 2007. 300 p. ISBN 2296169597, 9782296169593
2. CALVET, J.-L. *La sociolinguistique*. Paris: PUF, Collection Que sais-je?, 2011. 127 p. ISBN 13: 978-2-13-058839-9
3. DUBOIS, J. et coll. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse, 1994. 514 p. ISBN - 13: 978 - 2033403348
4. GOFFMAN, E. *Asiles, études sur la condition sociales des malades mentaux*. Paris: Éditions de Minuit, 1968. 452 p. ISBN - 13: 978 - 2707300836
5. GOFFMAN, E. *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi. I*. Paris: Éditions de Minuit, 1973. 256p. ISBN - 13: 978 - 2707300140
6. GOUADEC, D. *Terminologie. Constitution des données*, Paris: AFNOR, 1990. 218p. ISBN 2124848119.
7. GUMPERZ J. J., *Engager la conversation, Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Paris: Éditions de Minuit, 1989. 185p. ISBN 2 - 7073-1286-X
8. HAGÈGE, Cl. *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris: Fayard, 1985. 316 p. ISBN 2-213-01653-4
9. HYMES, D. *Vers la compétence de communication*. Paris: Didier, 1991. 219 p. ISBN-13: 978-2278058778
10. KERBRAT - ORECCHIONI, C. *Les interactions verbales*, T.1. Paris: Armand Colin, 1990. 318 p. ISBN 13: 978 - 2200019396
11. LABOV, W. *Sociolinguistique*. Paris: Éditions de Minuit, 1976. 458 p. ISBN 13: 978 - 2707301208

##### Articles dans des recueils:

12. BOURDIEU, P. Sur le pouvoir symbolique. En: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 32e année, no.3, 1995, p.405-411.
13. CUSIN - BERCHÉ, F. De la langue ordinaire au(x) technolecte(s). En: Jacques Anis et Fabienne Cusin - Berche, dir. *Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte. Diagnostic et propositions de remédiation* (Actes du Colloque international de Paris X - Nanterre, 19-21 décembre 1994). Nanterre: Linx, 1995, p.40-50.
14. LEVI - STRAUSS, Cl. L'identité. En: *Séminaire interdisciplinaire*. Paris: Gallimard, 1983.

##### Articles dans des revues:

15. CABRÉ, M.-T. Terminologie et linguistique, la théorie des portes. En: *Terminologies nouvelles*. Édit. resp.: Garsou M., 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles, Belgique. 2000, p.10-16, ISSN 1015 - 5716
16. GUILBERT, L. La spécificité du terme scientifique et technique. En: *Langue française*, no17. Paris: Larousse. 1973, p.5-17, ASIN: B00CE7PND6
17. MARCELESSI, J.-B. (dir.) Glottopolitique. En: *Langages*, 1986, no 83. 182 p.
18. MESSAOUDI, L. Langue spécialisée et technolecte: quelles relations? En: *Meta: journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 2010, vol.55, no1, p.127-135.

Prezentat la 31.10.2014